Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260706-2026_07_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation : 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi six juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : TACON Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-07-01 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

M. Le Maire informe qu'il convient pour la durée du mandat de déterminer les taux de promotion pour les avancements de grade.

Vu le Code général de la Fonction publique,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de principe du CST en date du 01/07/2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :

Article 1 : **Détermine** un taux de promotion pour les avancements de grade de 100% applicable à tous les grades présents dans la collectivité pour la durée du mandat ;

Article 2 : **Autorise** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 07/07/2026
De l'affichage le 07/07/2026